

SEANCE DU 27 MAI 2013, 20h30

Etaient présents : MM. GRANIER, JULIEN, LAMESLE, LAURENS, CABROL, LAFON, ALRAN-REY, BANDET, DELPECH, BIZOUARD, CAYRAC, ALBERICI, TERRAL, RAULHAC, BIBAL, MOUYSSET

Excusés : BONTON, ALBERT, MOUSSA,

Madame Françoise LAFON a été nommée secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2013 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

DECISION DU MAIRE : ACHAT DE TABLES

Afin de remplacer les tables de 2 mètres de la salle polyvalente qui sont sollicités pour les manifestations ou location aux particuliers et qui sont dans un état déplorable, un devis a été accepté pour l'achat de 30 tables +2 chariots pour un montant de 2667.37 €.

Il a été décidé que ces nouvelles tables ne seront plus mises à disposition des particuliers.

RAPPORT D'ACTIVITE ADOUR GARONE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité « ADOUR GARONNE ».

DEMANDE AQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COURNEDE/VEDEL

La commune est propriétaire d'un terrain situé rue Marcel Pagnol et cadastré sous le n° AZ 125 pour une surface totale de 475 m².

Monsieur et Madame COURNEDE-VEDEL sont propriétaires de la parcelle qui jouxte ce terrain, et ont demandé à rencontrer Madame le Maire car ils désirent acquérir une partie cette parcelle afin de pouvoir agrandir leur jardin.

Madame le Maire leur a précisé que cette parcelle est encombrée de nombreuses canalisations, toutefois le couple souhaite faire l'acquisition d'une partie de cette parcelle uniquement dans le but de créer un espace vert.

Le conseil municipal autorise la vente cette parcelle et charge madame le Maire d'entreprendre les démarches administratives.

COURS DE TAEKWONDO

Madame Martine ALRAN-REY informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu Monsieur Jean-Marie BOUR, qui a formulé une demande pour enseigner une discipline constituant le monde des arts martiaux, spécialité « TAEKWONDO ».

Ils se sont rendus dans la salle du dojo pour échanger avec M. Benjamin AZALBERT – Président du JUDO & JUJITSU- de Cambon afin qu'ils puissent convenir de jours et horaires de disponible pour cette nouvelle discipline.

Suite à cette échange, une convention sera rédigée pour permettre de formaliser la mise à disposition des locaux entre la commune de Cambon et le club de TAEKWONDO.

DEPART RETRAITE DE M. RENE MEXE – Vacance de poste.

Par courrier du 15/05/2013, Monsieur René MEXE a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au titre des carrières longues à compter du 1^{er} juillet 2013, puisqu'il vient de recevoir la confirmation par les organismes de retraite qu'il peut bénéficier de ce dispositif.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire une vacance de poste afin de pouvoir recruter un nouvel agent, au titre d'adjoint technique 2^{ème} classe, agent polyvalent, spécialisé entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de faire cette vacance de poste et donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin de procéder au recrutement d'un agent.

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Madame le Maire informe le Conseil du contenu de la nouvelle loi Valls.

Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral adopté définitivement par les députés le 17 avril 2013 a été validé par le Conseil constitutionnel le 16 mai.

Ce texte abaisse de 3 500 à 1 000 habitants le seuil d'application du scrutin de liste qui entrera en vigueur dès les prochaines élections municipales de mars 2014.

Il organise les modalités d'élection des conseillers communautaires par fléchage sur les listes des candidats aux élections municipales.

CANTINE SCOLAIRE : MISE EN PLACE DU QUOTIENT FAMILIAL

Un groupe de travail s'est réuni pour l'étude de la mise en place d'une facturation différenciée en fonction du quotient familial.

Le conseil municipal a adopté pour la rentrée scolaire 2013-2014, une grille tarifaire.

Elle est composée de 3 tranches. Le prix d'un repas varie de 30 centimes d'euros.

Prix repas adulte : 3,70 €

Prix repas enfant : 3,10 €

Le prix d'un repas par tranche tarifaire à compter du 1er septembre 2013

Quotient familial	Tranche tarifaire	Prix d'un repas
Inférieur ou égal à 686 €	1	2,50 €
De 687 € à 838 €	2	2,80 €
Supérieur 839 €	3	3,10 €

Le tarif des repas est basé sur la tranche tarifaire, elle-même basée sur le quotient familial. Le quotient familial est établi par la CAF - celui-ci dépend des ressources et de la composition de votre famille.

EMPLOI OCCASIONNEL

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au départ à la retraite de Monsieur René MEXE au 1^{er} juillet, son départ effectif sera le 7 juin en raison des congés à solder.

Le mois de juin étant une période de travail intense pour les adjoints techniques, dans l'attente du recrutement d'un nouvel adjoint technique, il convient de recruter un emploi occasionnel d'un mois.

Le Conseil Municipal accepte ce recrutement d'un mois, et donne tous pouvoirs à Madame le Maire afin d'y procéder.

MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECOLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la première réunion de concertation autour la réforme des rythmes scolaires a fait ressortir un besoin de modifier les horaires de l'école maternelle et primaire.

La commission a suggéré une rentrée à 8h30 afin d'augmenter le temps de repas du premier service.

Madame le Maire, et Conseil Municipal se donnent un temps de réflexion, en précisant qu'une décision sera prise pour la rentrée de septembre 2013.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SDET

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Electrification Tarn.